

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 2 SEPTEMBRE 2022

PAGE 1/5

P.V. n° 1

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. DENIAU - HUS.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

(**6** QUALIFIES POUR LA FFF)

157 Engagés (dont les 3 clubs évoluant en CN U19)

24/09/2022	1er Tour	58 matches avec	116 vainqueurs	+			
01/10/2022	2ème Tour	48 matches avec	58 vainqueurs		38 entrants		B
22/10/2022	3ème Tour	24 matches avec	48 vainqueurs				
05/11/2022	4ème Tour	12 matches avec	24 vainqueurs				
19/11/2022	Finale Régionale	6 matches avec	12 vainqueurs				
		148 matches			154 engagés		
exempt A (3) :	CN U19	F.C. Girondins de Bordeaux - S.A. Mérignacais - Chamois Niortais F.C.					
entrants B (38) :		Parmi U19 R1 et U18 R1.					

Les **38 clubs exemptés du 1^{er} tour** (en plus des 3 clubs de CN U19) sont les **19 clubs engagés et figurant en U19 R1 et 19** (sur 26) parmi ceux engagés en U18 R1 (ces derniers ont été tirés au sort).

Tirage au sort du 1^{er} tour :

58 matches avec **116** clubs.

La Commission procède à la constitution de **9** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 24 septembre 2022 à 15H30**.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 2 SEPTEMBRE 2022

PAGE 2/5

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. **Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.**

- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.

- **La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).**

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**

- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 2

Poule C

- Suite au courriel du club de **F.C. RIVE DROITE 33** du 30/08/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat** « suite au départ massif de joueurs U18 », veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **F.C. RIVE DROITE 33**.

U16 REGIONAL 2

Poule A

- Suite au courriel du club de **G.J. E.S. PAYS MAULEONNAIS** du 01/09/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat** « suite à un souci d'effectif », veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit du **G.J. E.S. PAYS MAULEONNAIS**.

Poule C

- Suite au courriel du club de **E.S. LA ROCHELLE** du 29/08/2022, informant de son **forfait général dans ce championnat** « suite à un grand nombre de départs », veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour forfait général de **300 euros** (tarif LFNA 2022/2023) au débit de **E.S. LA ROCHELLE**.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISON 2022/2023

La rédaction est en cours et sera soumise à une prochaine validation en C.R. JEUNES puis au Comité de Direction de la LFNA.

Cela étant, la C.R. JEUNES est en mesure de communiquer à tous les districts le nombre d'équipes réparties qui devront accéder aux niveaux U13 Critérium et U17 R2 en Janvier/Février 2023.

Vous trouverez à cet effet **le tableau de répartition**, basé sur le nombre de licenciés au 30 Avril 2022.

REPARTITION PAR DISTRICT - U13 REGIONAL - 2022/2023

District	Licenciés U11-U12	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes à mi-saison (60)
16	901	3,48	3
17	1473	5,70	6
19	605	2,34	2
23	210	0,81	1
24	954	3,69	4
33	4217	16,31	16
40	1092	4,22	4
47	766	2,96	3
64	1977	7,65	8
79	1252	4,84	5
86	1160	4,49	4
87	908	3,51	4

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U17 R2 - 2022/2023

District	Licenciés U15-U16	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes à mi-saison (30)
16	601	1,80	2
17	905	2,71	3
19	432	1,29	1
23	184	0,55	1
24	593	1,78	2
33	2759	8,26	8
40	672	2,01	2
47	453	1,36	1
64	1162	3,48	3
79	848	2,54	3
86	802	2,40	2
87	611	1,83	2

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 03/09/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.